

### **Formation Plénière**

Étaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET (DI Dijon), M. DELAGRANGE (représentant la DR de Bourgogne), M. COMBES (DR de Franche-Comté), M. CLAVEAU, M. GAGEY.

- **Parité syndicale** :

- SOLIDAIRES Douanes : **J. MOINDROT** (titulaire C1) ; **R. GOYATTON** (expert).
- UNSA : M. HOLTZER (suppléant ayant voix délibérative CP).
- SNAD CGT : E. BARBIER (titulaire C2) et B. CLERC (titulaire CP).

SOLIDAIRES a lu une déclaration liminaire relative à l'inflation des postes à profil, justifiés selon le président par l'accroissement de la réglementation. Ce faisant il nie le fait que les agents suivent des formations tout au long de leur carrière. Par ce biais, la douane singe de plus en plus le management du secteur privé.

Par ailleurs, l'ensemble des OS regrettent que le tableau des demandes de mutations présenté aujourd'hui perde toute signification du fait que la CAPL ait lieu le dernier jour de la période des radiations. Ce tableau n'est donc pas définitif ce qui rend difficile le travail de la CAPL.

Approbation du PV du 20/9/16 (recours de l'entretien professionnel) : le PV est voté à l'unanimité.

POUR RAPPEL :

*Selon les notes DG/A2 n° 5432 du 17/10/2016 (inscriptions au tableau) et 6485 du 01/12/2016 (période de radiation), la CAPL se réunit pour examiner les avis hiérarchiques sur les postes à profil et corriger les anomalies détectées (en fait signalées par les agents car sinon il n'y a aucun autre moyen de les vérifier) sur les DIIR (document individuel d'information et de radiation). Selon l'administration environ 30 % des demandes (tous grades confondus) concernent des postes à profil, ce qui est un pourcentage somme toute assez important. Cette année les mutations seront prononcées au 1<sup>er</sup> septembre 2017.*

*Les radiations seront encore possibles après la publication du tableau : en mars pour le premier tour et en août/septembre pour le second tour.*

### **Séance restreinte TAM 2017 des contrôleurs de 2<sup>ème</sup> classe**

Étaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET (DI Dijon), M. DELAGRANGE (représentant la DR de Bourgogne), M. COMBES (DR de Franche-Comté), M. CLAVEAU.

- **Parité syndicale** :

- SOLIDAIRES Douanes : **J. MOINDROT** (titulaire C1) ; **R. GOYATTON** (expert).
- SNAD CGT : E. BARBIER (titulaire C2).

Approbation du PV du 20/9/16 (CAPL2 Recours en évaluation des C2 au titre de 2016) : le PV est voté à l'unanimité.

23 inscriptions au TAM 2017 dont 5 de Bourgogne, 12 de Franche-Comté et 6 du Centre. 7 nécessitent un avis de la CAPL suite à des demandes sur des postes à profil.

SOLIDAIRES DOUANES fait remarquer que parmi ces 7 avis hiérarchiques pour des postes à profil, il y a 3 problèmes :

- pour l'un d'entre eux, il n'y a pas d'avis du DI de Dijon (alors que l'avis du DR est très favorable et souligne les grandes capacités d'adaptation de l'agent) ;
- un autre avis du DI est selon nous mal formulé et on ne sait pas bien, à la lecture, s'il est réservé ou défavorable ;
- pour finir, SOLIDAIRES fait remarquer qu'un avis du DR fait mention d'une réserve intitulée « sous réserve de remplacement ». Pour SOLIDAIRES, cette remarque relève de la gestion du personnel ou éventuellement de décisions prises en CT mais n'a pas à figurer sur la fiche d'avis hiérarchique qui demeure dans le dossier de l'agent.

Aux remarques de SOLIDAIRES, le président répond :

- relativement au dossier sans avis, il s'agit d'un problème d'impression car un avis très favorable, entier et sans réserve, a été donné à ce dossier ;
- relativement au dossier dont l'avis est ambigu, le Président accepte de le revoir et de supprimer toute ambiguïté : il exprimera un avis favorable ;
- concernant le 3ème dossier, une réponse globale du DR et du Président est apportée : effectivement, une CAPL n'est pas le lieu de ce genre de remarque mais le DR souhaitait souligner l'importance de cet agent dans son service et que son absence devait être palliée rapidement.

SOLIDAIRES a pris bonne note de ces réponses.

Avant de soumettre le tableau au vote, le Président tient à expliquer le cas d'un agent dont la situation est rendue compliquée par la suppression de son service (suite au CTSD du 07/04/2016). Cet agent, SU, a demandé un changement de branche suite à cette restructuration et figure sur le TAM à ce titre. Le Président, comme prévu par la DG, demande à la CAPC de décider si sa situation est liée ou non à une restructuration. Cela lui ferait bénéficier des mesures d'accompagnement social et des priorités liées à cet état de fait.

SOLIDAIRES a demandé si l'agent avait été correctement informé. M. CLAVEAU répond qu'il l'avait lui-même reçu en entretien au cours duquel toutes les possibilités qui s'offraient lui avaient été expliquées et que c'est à l'issue de cet entretien qu'il a décidé de maintenir son choix préalable. Si jamais la CAPC refusait de prendre en compte la restructuration, l'agent figurerait alors sur le TAM sans priorité aucune.

SOLIDAIRES souligne aussi que plusieurs agents ont contactés les élus sur leur décompte de leurs points. Ceux-ci n'ont pas pu répondre compte-tenu du fait qu'il n'ont plus accès aux dossiers et que de ce fait, ils sont dans l'obligation de les renvoyer au service RH de la DI.

Les services de la DI ajoutent également que 2 contrôleurs stagiaires ont bénéficié d'une ouverture de leur droit d'accès au TAM 2017 par la DG (conformément au [RP mutation 2017](#)).

**Vote** : abstention des 2 titulaires SOLIDAIRES et CGT

**Explication de vote** : le tableau proposé lors de cette CAPL n'est pas définitif puisque les agents peuvent encore modifier leur desiderata. De plus, nous regrettons de ne plus avoir les moyens matériels d'aider les agents dans le décompte de leurs points depuis que les dossiers professionnels des agents ont été intégralement transférés à Bordeaux.

### Séance restreinte TAM 2017 des contrôleurs de 1<sup>ère</sup> classe.

Étaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET (DI Dijon), M. DELAGRANGE (représentant la DR de Bourgogne), M. COMBES (DR de Franche-Comté), M. CLAVEAU.

- **Parité syndicale :**

- SOLIDAIRES Douanes : **J. MOINDROT** (titulaire C1) ; **R. GOYATTON** (expert).
- SNAD CGT : B. CLERC (titulaire CP).
- UNSA : M. HOLTZER (suppléant ayant voix délibérative CP).

14 inscriptions au TAM 2017 (6 de Bourgogne, 4 de Franche-Comté et 4 du Centre). 4 nécessitaient un avis de la CAPL suite à des demandes sur des postes à profil.

2 de ces dossiers ont reçu un avis très favorable, 1 autre a reçu un avis favorable et le dernier un avis réservé concernant l'une des destinations demandées (mais favorable pour les autres destinations).

**Vote :** abstention des représentants SOLIDAIRES, CGT et UNSA.

**Explication de vote :** les deux premières organisations se sont abstenues au motif que le tableau proposé lors de cette CAPL n'est pas définitif puisque les agents peuvent encore modifier leur desiderata. De plus, nous regrettons de ne plus avoir les moyens matériels d'aider les agents dans le décompte de leurs points depuis que les dossiers professionnels des agents ont été intégralement transférés à Bordeaux.

La date de la CAPC du TAM 2017 définitif est fixée au 09/02/2016 et la CAPC de mutation au 03/05/2016 (dates fournies sous réserve).

SOLIDAIRES Douanes était représentée par **Judith MOINDROT (titulaire)** et **Renaud GOYATTON (expert)**.

*Pour davantage de renseignements n'hésitez pas à les contacter.*